



L'an deux mil dix-huit, le 31 octobre à 19 heures, le conseil syndical s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget à Aix-Les-Bains, sous la présidence de Michel FRUGIER, pour la délibération ci-dessous.

Nombre de membres en exercice :	36.
Nombre de membres présents :	36.

Date de 1ère convocation : 23 octobre 2018

Date d'affichage :

<b>Présents :</b>	<i>Titulaires :</i> ANDREYON Emmanuelle, BETEGA Jean-Paul, CHAPPUIS Catherine, DARVEY Jérôme, DEYE Jean-Luc, DULLIN Xavier, EICHENLAUB Jean-Christophe, ESQUEVIN Jérôme, FABRE Maryse, FOGNINI Christophe, FORNER, Evelyne, FRUGIER Michel, GARNIER Michel, GIMENEZ André, GINOLLIN Pascal, GOGNY Christian, GONTHIER Gérard, MARC Nicolas, MARGAILLAN Aurore, MASSONNAT Jean-Guy, MASSONNAT Lucien, MOLLAR Christiane, MONTORO Marie-Pierre, PELARDY Laurence, PERROTON Benoît, RIVOLLET Yves, TRAHAND Cécile, VAIRYO Nicolas, VIAL Jean-Marc, VIAL Raynald, VINCENT Adeline. <i>Suppléants (votants) :</i> DENERVAUD Serge, DYEN Michel, GILLET Colette, MAILLAND Benjamin. <i>Suppléants (non-votant) :</i> LEOUTRE Jean-Marc.
<b>Excusés :</b>	POILLEUX Nicolas (pouvoir à VAIRYO Nicolas), ANDRE Michel, GOZZI Jean-Marc, ZUBORA Serge.
<b>Absents :</b>	GUERRAZ Emilien.

### ADMINISTRATION GENERALE – COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

VU le contenu de la loi du 29 janvier 1993, relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, qui instaure un régime juridique spécifique en matière de Délégation de Service Public.

Le conseil syndical décide qu'il convient de créer une commission de délégation de service public et d'élire des membres pour l'ouverture des plis selon la composition suivante (article 1411-5 du Code général des collectivités territoriales) :

- ✓ Membres de droit avec voix délibérante : le Président et cinq membres de l'assemblée délibérante élus à la proportionnelle au plus fort reste. Les suppléants sont élus en nombre égal à celui des titulaires et dans les mêmes conditions ;
- ✓ Membres de droit avec voix consultative : le comptable du Syndicat Mixte Savoie Grand Revard et un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Le président propose d'élire en qualité de :

#### Titulaires :

1<sup>er</sup> membre : CHAPPUIS Catherine  
2<sup>ème</sup> membre : DEYE Jean-Luc  
3<sup>ème</sup> membre : GOGNY Christian  
4<sup>ème</sup> membre : PERROTON Benoît  
5<sup>ème</sup> membre : ZUBORA Serge

#### Suppléants :

1<sup>er</sup> membre : FOGNINI Christophe  
2<sup>ème</sup> membre : FORNER Evelyne  
3<sup>ème</sup> membre : PELARDY Laurence  
4<sup>ème</sup> membre : VAIRYO Nicolas  
5<sup>ème</sup> membre : VIAL Jean-Marc

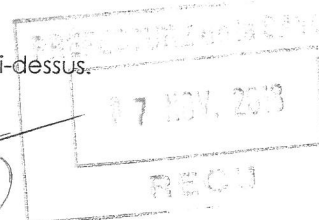
Il est procédé au vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil syndical, après avoir délibéré,

- **PREND** acte du rapport du président ;
- **ELIT** au sein de la commission de délégation de service public les membres désignés ci-dessus.

Fait à AIX-LES-BAINS, le 31 octobre 2018

LE PRESIDENT,  
Michel FRUGIER



Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le 05-11-2018

☞ Votants :	36
☞ Pour :	36
☞ Contre :	0
☞ Abstention (s) :	0
☞ Blanc (s) :	0